

Le présent avis de livraison garantie sert à accepter l'offre (au sens attribué à ce terme aux présentes) présentée par BHP Western Mining Resources International Pty Ltd, société constituée sous le régime des lois de l'Australie et détenue en propriété exclusive par BHP Lonsdale Investments Pty Ltd, visant l'achat, suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, de la totalité des actions ordinaires (au sens attribué à ce terme aux présentes) émises et en circulation (y compris la totalité des actions ordinaires pouvant être mises en circulation à compter de la date de l'offre mais avant le moment de l'expiration (au sens attribué à ce terme aux présentes)) de Noront Resources Ltd. dont BHP Western Mining Resources International Pty Ltd ou l'une des sociétés du même groupe qu'elle n'est pas déjà propriétaire.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI.

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

relatif au dépôt d'actions ordinaires de

NORONT RESOURCES LTD.

en réponse à l'offre datée du 27 juillet 2021 présentée par

BHP WESTERN MINING RESOURCES INTERNATIONAL PTY LTD

filiale en propriété exclusive de

BHP LONSDALE INVESTMENTS PTY LTD

**VEUILLEZ UTILISER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS VOULEZ
ACCEPTER L'OFFRE, MAIS :**

- 1. QUE VOS CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES; OU**
- 2. QUE VOUS ÊTES DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMETTRE AU DÉPOSITAIRE VOS CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS AU PLUS TARD AU MOMENT DE L' EXPIRATION.**

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DE TORONTO) LE
9 NOVEMBRE 2021 (LE « MOMENT DE L' EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT
ÉCOURTÉE, PROLONGÉE OU RETIRÉE, CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.**

Le présent avis de livraison garantie doit être utilisé pour accepter l'offre datée du 27 juillet 2021 (l'« offre ») présentée par BHP Western Mining Resources International Pty Ltd (l'« initiateur »), société constituée sous le régime des lois de l'Australie et détenue en propriété exclusive par BHP Lonsdale Investments Pty Ltd, visant l'achat, suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « actions ordinaires ») de Noront Resources Ltd (à l'exclusion des actions ordinaires détenues par l'initiateur ou l'une des sociétés du même groupe que lui), y compris les actions ordinaires pouvant être émises et mises en circulation après la date de l'offre mais avant le moment de l'expiration, au prix de 0,55 \$ au comptant par action ordinaire (le « prix d'offre »), si a) les certificats représentant de telles actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles, ou b) le porteur des actions ordinaires (l'« actionnaire ») est dans l'impossibilité de remettre au dépositaire le ou les certificats et tous les autres documents requis à Kingsdale Advisors (le « dépositaire »), au plus tard au moment de l'expiration, à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos du présent avis de livraison garantie.

Les modalités et les conditions de l'offre et de la lettre d'envoi sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. L'offre et la note d'information qui y est jointe datées du 27 juillet 2021 (l'« offre et note d'information ») contiennent des renseignements importants, et les actionnaires sont priés de les lire intégralement. Certains termes clés qui sont utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis,

mais qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens qui leur est respectivement attribué dans l'offre et note d'information.

Sauf indication contraire, dans le présent avis de livraison garantie, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

Tous les paiements au comptant effectués par l'initiateur pour les actions ordinaires faisant l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement dans le cadre de l'offre seront en dollars canadiens.

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Si un actionnaire inscrit souhaite accepter l'offre et déposer valablement des actions ordinaires en réponse à l'offre, mais (i) que les certificats représentant de telles actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles, ou (ii) qu'il est dans l'impossibilité de remettre les certificats et tous les autres documents requis au dépositaire au plus tard au moment de l'expiration, ces actions ordinaires peuvent néanmoins être déposées valablement en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens attribué à ce terme aux présentes) ou par son intermédiaire;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, ou un fac-similé de celui-ci signé à la main, y compris la garantie de livraison d'un établissement admissible, selon la formule précisée ci-dessous, parvient au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos du présent avis de livraison garantie, au plus tard au moment de l'expiration;
- c) le ou les certificats représentant la totalité des actions ordinaires déposées, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés de la lettre d'envoi, ou d'un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (avec la garantie de signature, si celle-ci est requise), et de tous les autres documents requis conformément aux modalités de l'offre et de la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le troisième jour de bourse à la Bourse de Croissance TSX (la « **TSXV** ») suivant le moment de l'expiration.

Le présent avis de livraison garantie doit être remis par messenger, envoyé par courriel (suivi de l'original) ou envoyé par la poste de manière à ce qu'il parvienne au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos du présent avis de livraison garantie au plus tard au moment de l'expiration, et il doit comprendre une garantie d'un établissement admissible selon le modèle fourni dans le présent avis de livraison garantie. La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi avec les certificats représentant les actions ordinaires qui y sont joints et de tous les autres documents requis à une adresse ou à une adresse de courriel différente de celle qui est indiquée dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une remise conforme aux conditions de livraison garantie. Les renseignements relatifs au dépôt qui sont indiqués dans le présent avis de garantie de livraison prévaudront, dans toutes les circonstances, sur ceux indiqués dans la lettre d'envoi connexe qui est déposée ultérieurement, en cas d'incompatibilité de ceux-ci.

« **établissement admissible** » Désigne une banque canadienne de l'annexe I ou une institution garante admissible membre d'un programme de garantie de signature Medallion approuvé, y compris certaines sociétés de fiducie au Canada, un membre du Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange, Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement membres d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou aux États-Unis, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de la Financial Industry Regulatory Authority ou de banques et de sociétés de fiducie au Canada ou aux États-Unis.

Le soussigné comprend et reconnaît que le paiement au soussigné par le dépositaire des actions ordinaires déposées dont l'initiateur prend livraison aux termes de l'offre sera effectué uniquement après que le ou les certificats représentant la totalité des actions ordinaires déposées, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi, ou d'un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (avec la garantie de signature, si celle-ci est requise), et tous les autres

documents requis conformément aux modalités de l'offre et de la lettre d'envoi, seront parvenus au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le troisième jour de bourse à la TSXV suivant le moment de l'expiration.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas de l'intérêt ne s'accumulera au profit d'une personne qui a déposé des actions ordinaires ayant été acceptées aux fins de règlement aux termes de l'offre, mais dont le règlement du prix accuse un retard, et aucune somme ne sera versée par l'initiateur ou le dépositaire à cet égard, et que la contrepartie offerte pour les actions ordinaires déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera la même que celle qui est offerte pour les actions ordinaires remises au dépositaire avant le moment de l'expiration, même si les certificats représentant toutes les actions ordinaires déposées devant être remis au dépositaire conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie* » de l'offre et note d'information, ne lui sont pas ainsi remis et que, par conséquent, ce dernier n'effectue pas de paiement à l'égard de ces actions ordinaires tant que l'initiateur n'aura pas pris livraison de ces actions ordinaires déposées et que leur prix ne sera pas réglé aux termes de l'offre.

Tous les pouvoirs conférés par le présent avis de livraison garantie ou qu'il a été convenu de conférer sont irrévocables, dans la mesure permise par les lois applicables, et ils peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et, dans la mesure permise par les lois applicables, ils demeureront valides après le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité de ce dernier, et toutes les obligations qui lui incombent en vertu du présent avis de livraison garantie lieront ses héritiers, ses liquidateurs ou exécuteurs, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants cause.

Les actionnaires qui ont des questions ou qui souhaitent obtenir de l'aide pour accepter l'offre et déposer leurs actions ordinaires auprès du dépositaire peuvent s'adresser à Kingsdale Advisors, le dépositaire et agent d'information, par téléphone au numéro sans frais 1-866-581-0512 en Amérique du Nord et au +1-416-867-2272 à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier ou autre intermédiaire pour obtenir de l'aide à l'égard de l'offre.

Veillez lire attentivement l'offre et note d'information ainsi que les instructions ci-dessous avant de remplir le présent avis de livraison garantie. La remise du présent avis de livraison garantie à une adresse ou à une adresse de courriel différente de celle qui est indiquée au dos du présent document ne constitue pas une remise valable.

À : BHP Western Mining Resources International Pty Ltd

ET À : BHP Lonsdale Investments Pty Ltd

ET À : Kingsdale Partners LP, à titre de dépositaire, à son bureau applicable dont l'adresse est indiquée aux présentes

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE REMIS PAR MESSAGER, ENVOYÉ PAR COURRIEL (SUIVI DE L'ORIGINAL) OU ENVOYÉ PAR LA POSTE DE MANIÈRE À CE QU'IL PARVIENNE AU DÉPOSITAIRE À SON BUREAU DONT L'ADRESSE EST INDIQUÉE AU DOS DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ET IL DOIT COMPRENDRE UNE GARANTIE D'UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE SELON LE MODÈLE FOURNI DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ET ÊTRE REÇU AVANT LE MOMENT DE L'EXPIRATION.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ET DE LA LETTRE D'ENVOI À UNE ADRESSE OU À UNE ADRESSE DE COURRIEL DIFFÉRENTE DE CELLE QUI EST INDIQUÉE AU DOS DU PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALABLE.

POUR CONSTITUER UNE LIVRAISON VALABLE AUX FINS DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, DÈS LA RÉCEPTION DES CERTIFICATS AUXQUELS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE S'APPLIQUE, LA LETTRE D'ENVOI, LES CERTIFICATS QUI Y SONT JOINTS ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS DOIVENT ÊTRE REMIS AU MÊME BUREAU DU DÉPOSITAIRE OÙ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EST REMIS.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR GARANTIR DES SIGNATURES SUR LA LETTRE D'ENVOI. SI UNE SIGNATURE FIGURANT SUR LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE, ELLE DOIT FIGURER À L'ENDROIT PRÉVU À CETTE FIN DANS LA LETTRE D'ENVOI.

NE PAS ENVOYER DE CERTIFICATS D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

LES DÉPÔTS D' ACTIONS ORDINAIRES NE SERONT PAS ACCEPTÉS DE LA PART OU POUR LE COMPTE D'UNE PERSONNE SE TROUVANT DANS UN TERRITOIRE OÙ UNE TELLE OFFRE OU SOLlicitation EST ILLÉGALE. L'OFFRE NE S'ADRESSE PAS AUX ACTIONNAIRES SE TROUVANT DANS UN TERRITOIRE OÙ SA PRÉSENTATION OU SON ACCEPTATION SERAIT CONTRAIRE AUX LOIS DE CE TERRITOIRE, ET AUCUN DÉPÔT NE SERA ACCEPTÉ DE LA PART OU POUR LE COMPTE DE TELS ACTIONNAIRES. LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES QU'IL N'AGIT PAS POUR LE COMPTE OU AU PROFIT D'UNE PERSONNE D'UN TEL TERRITOIRE, QU'IL NE SE TROUVE PAS DANS UN TEL TERRITOIRE ET QU'IL NE REMET PAS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À PARTIR D'UN TEL TERRITOIRE.

Par les présentes, le soussigné dépose auprès de l'initiateur, suivant les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre et dans la lettre d'envoi, dont il accuse réception par les présentes, les actions ordinaires indiquées ci-dessous, conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie* » de l'offre et note d'information.

DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE

(En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste au présent avis de livraison garantie suivant le modèle ci-dessous.)

Numéro de certificat (s'il est disponible)	Nom auquel les actions ordinaires sont immatriculées (inscrire le ou les noms en caractères d'imprimerie exactement comme ils figurent sur le ou les certificats)	Nombre d'actions ordinaires représentées par le certificat	Nombre d'actions ordinaires déposées*
TOTAL :			

* Sauf indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires attestées par les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Se reporter à l'instruction 7 de la lettre d'envoi, « Dépôts partiels ».

SIGNATURE DU OU DES ACTIONNAIRES

En apposant sa signature ci-dessous, chaque soussigné accepte expressément les modalités et conditions énoncées ci-dessus.

_____ Signature du ou des actionnaires	_____ Adresse(s)
_____ Nom (en caractères d'imprimerie)	_____
_____ Date	_____ Code postal ou code ZIP
	_____ Numéro de téléphone de jour

GARANTIE DE LIVRAISON

(Ne doit pas servir à garantir une signature)

Le soussigné, établissement admissible, garantit la livraison au dépositaire, à son adresse applicable indiquée dans les présentes, du ou des certificats représentant les actions ordinaires déposées par les présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée ou d'un fac-similé de celle-ci signé à la main (avec la garantie de signature, si celle-ci est requise), et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, avant 23 h 59 (heure de Toronto) le troisième jour de bourse à la TSXV suivant le moment de l'expiration.

L'omission de se conformer aux instructions ci-dessus pourrait entraîner une perte financière pour l'établissement admissible.

_____ Nom de l'établissement	_____ Signataire autorisé
_____ Adresse de l'établissement	_____ Nom
_____ Code postal ou code ZIP	_____ Titre
_____ Indicatif régional et numéro de téléphone	_____ Date

NE PAS ENVOYER DE CERTIFICATS REPRÉSENTANT DES ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Le dépositaire et agent d'information à l'égard de l'offre est :



KINGSDALE Advisors

Par la poste :

**Kingsdale Advisors
Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Par messenger ou par courrier recommandé :

**Kingsdale Advisors
Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Par courriel (suivi de l'original) :

contactus@kingsdaleadvisors.com

En Amérique du Nord : 1-866-581-0512

À l'extérieur de l'Amérique du Nord : +1-416-867-2272

Les actionnaires peuvent adresser toute question ou demande au dépositaire et agent d'information à l'adresse ou aux numéros qui sont indiqués ci-dessus. Ils peuvent également adresser toute demande d'exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie au dépositaire et agent d'information. Les fac-similés de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie qui sont signés à la main sont acceptés. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur conseiller en placement, leur courtier en valeurs mobilières, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

La remise du présent avis de livraison garantie à une adresse ou à une adresse de courriel différente de celle qui est indiquée ci-dessus ne constitue pas une remise valable.